

1 Contribution des familles (Annuelle)

(commune à tous les élèves : Externes/Demi-pensionnaires/Internes)

Collégien	670,00 €
Lycéen	730,00 €

2 Restauration: 2 formules au choix:

- **Formule libre carte monétique** à créditer **par avance** (environ 5,40 € par repas)
- **Formule forfaitaire annuelle (4 composants)**

DP (4 jours) sans mercredi	715,00 €
Interne	1 500,00 €

3 Internat (annuel)

Interne résidence	1 220,00 €
Interne à l'établissement	970,00 €
Interne le dimanche soir	250,00 €

1 Contribution obligatoire des Familles

La contribution des Familles permet de financer les investissements mobiliers, immobiliers et le fonctionnement des instances propres à l'Enseignement Catholique (caractère propre). Elle comprend aussi certaines sorties de fin d'année, pièces de théâtre ou cinéma. **En ce qui concerne les voyages et échanges culturels et/ou linguistiques (qui durent une semaine ou davantage), l'Etablissement participe à hauteur de 100 € par élève** (au collège en classe de 4ème et au lycée en classe de 1re Générale, Technologique ou Professionnelle), le solde devra être pris en charge par la Famille (un échéancier sera mis en place dès le début de l'année scolaire).

N. B. : En cas de départ de l'établissement, quel qu'en soit le motif, tout mois commencé est dû par la famille.

Réductions :

A) Familles nombreuses (aux enfants ayant au moins un parent commun) :

- ⇒ Pour les élèves scolarisés durant une même et entière année scolaire au sein de l'ensemble scolaire Jeanne d'Arc : Remise de 50 % pour le 3^{ème} enfant scolarisé, applicable au seul aîné
Remise de 75 % pour le 4^{ème} enfant applicable au seul aîné
- ⇒ Pour les élèves scolarisés dans l'enseignement privé catholique : Remise de 20 % à partir d'au moins 3 enfants,

B) Familles en difficultés financières :

- ⇒ une remise de 30 % pourra être accordée aux familles qui en font la demande, à justifier à partir d'un avis d'imposition avec application du quotient familial (revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts fiscales), si inférieur à 5 000 €.

2 Restauration

➤ Formule 1 : Carte Monétique : (2 formules au choix)

MENU	MIDI	SOIR
Plat protidique et accompagnement + 1 périphérique (entrée OU laitage OU dessert)	5,30 €	4,90 €
Plat protidique et accompagnement + 2 périphériques (entrée ET/OU laitage ET/OU dessert)	5,50 €	5,00 €
Périphérique supplémentaire	0.40 €	0,40 €

L'élève compose le plateau qu'il souhaite à chaque repas. Le montant de la carte se déduit automatiquement après chaque repas. **Vous devez l'approvisionner par avance par chèque**, (en inscrivant au dos du chèque Nom Prénom de l'élève et SELF), **ou espèce ou carte bancaire** (via école directe).

N. B. : En raison des Périodes de Formation en Milieu Professionnel, cette formule est à privilégier pour les élèves de Lycée Professionnel qui ont la possibilité d'effectuer leur stage proche de leur domicile.

➤ **Formule 2 : Formule Forfaitaire pour l'année scolaire :**

Cette formule comprend 1 entrée + 1 plat protidique + 1 dessert

Toute absence ne peut faire l'objet d'une réduction.

Une carte sera distribuée courant septembre à tous les élèves spécifiant le régime. Cette carte est utilisée pour la borne retard, le contrôle des entrées et des sorties et au restaurant scolaire. En cas d'oubli de la carte, une pénalité de 50 centimes est débitée du compte «self». Tout changement de qualité (externe, DP ou interne) après le 15 septembre 2021 ou perte de la carte, entraîne le renouvellement de la carte qui sera facturé 10€.

Pour les élèves au forfait 4 jours qui mangent au restaurant scolaire le mercredi, ou les lycéens qui consomment à la cafétéria aux récréations (boissons chaudes, viennoiseries...) la carte doit être approvisionnée à l'avance

3 Hébergement

Les tarifs d'hébergement comprennent : les frais d'internat, animation, surveillance, petit déjeuner.

- Allées Bérégovoy : 970 € pour l'année scolaire soit 97 €/mois
- Résidence Arc en Ciel, Avenue Julien Bailly : 1 220 € pour l'année scolaire soit 122 €/mois

Toute dégradation sera facturée.

Autres

Frais administratifs d'inscription (uniquement pour les nouveaux élèves) : **40 €**

Au collège, les manuels scolaires sont prêtés par l'établissement. Tout manuel perdu ou abimé sera facturé à la fin de l'année scolaire (montant du livre neuf moins 10 % par année d'ancienneté).

En fonction des revenus, les familles peuvent demander une **bourse d'état** qui viendra en déduction des frais car elle est reversée à l'établissement.

Simulation de tarif pour un élève au forfait

	Collège		Lycée	
<i>Internat (4 nuits)</i>				
Participation des Familles	670 €	670 €	730 €	730 €
Hébergement Résidence	1 220 €	-	1 220 €	
Hébergement site principal	-	970 €		970 €
Forfait restauration	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Coût Annuel	= 3 390 €	= 3 140 €	= 3 450 €	= 3 200 €
Coût mensuel / 10 mois	339 €	314 €	345 €	320 €
<i>Demi pensionnaire</i>				
Participation des Familles		670 €		730 €
Forfait 4 jours		715 €		715 €
Coût Annuel		= 1 385 €		= 1 445 €
Coût mensuel / 10 mois		138,5 €		144,5 €